

La Défense (Paris. 192?)

Secours rouge international. Section française. La Défense (Paris. 192?). 1939/02/10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

La défense

*solidarité
justice liberté*

REDACTION ET ADMINISTRATION :
71, rue de Chabrol. — Paris 10^e
Téléphone : Prov. 91-95 et 91-96.
C. C. postal : Maurice Raimond 2169-40 Paris

De la FAIM, de la MORT sauvons les populations civiles de l'ESPAGNE républicaine

Hommes et femmes de France donnez beaucoup d'argent, tous vêtements et vivres pour Madrid et les réfugiés de Catalogne aux organisations qui versent leurs fonds à la grande souscription internationale «PAIN - LAIT - SANTE»

Du dimanche 12 Février au dimanche 19 Février à domicile, dans les cinémas, dans les cafés, les restaurants dans l'usine, l'entreprise, dans la rue **FAITES BON ACCUEIL** aux dévoués collecteurs du Secours Populaire, tous munis d'une carte officielle. Avec l'argent recueilli, 10.000 quintaux de farine seront expédiés à Madrid, et les vivres et vêtements recueillis iront dans les camps de réfugiés de Catalogne.



Scènes navrantes de l'exode du peuple espagnol préférant l'exil à la servitude. Que notre hospitalité traditionnelle soit égale à elle-même en ces circonstances douloureuses ! Ouvrons toutes grandes nos portes à ces victimes de la terreur fasciste !

La faim, c'est l'ennemi de la résistance. Le ravitaillement de l'Espagne républicaine doit se poursuivre avec acharnement en même temps que nous devons intéresser toute la population à compléter en vivres et en vêtements l'effort officiel pour les réfugiés de Catalogne. La Semaine de Solidarité du 12 au 19 février doit permettre, avec le dévouement de tous, de recueillir de l'argent pour envoyer 10.000 quintaux de farine à Madrid et dans l'Espagne centrale, et de recueillir des vivres et des vêtements qui seront les bienvenus dans tous les centres d'hébergement des réfugiés de Catalogne. Cela permettra, d'une part, de continuer ce que la Commission Internationale de Ravitaillement pour l'Espagne républicaine vient de faire avec le concours du Secours Populaire de France, du Comité d'Initiative des Paysans de France, du Comité d'Aide de Suède et de l'Office International pour l'Enfance d'Espagne.

Pour les réfugiés en Catalogne	Pour l'Espagne centrale
100.000 kilos de riz.	100.000 kilos de riz.
2.000 caisses de sardines.	50.000 kilos de viande.
750 caisses de corned beef.	30.000 kilos de saindoux.
10.000 kilos de pâtes alimentaires.	10.000 kilos de lard.
20.000 kilos de morue.	15.000 kilos de pâtes alimentaires.
10.000 kilos de chocolat.	5.000 kilos de pois.
51.000 kilos de lait condensé.	100.000 kilos de pommes de terre.
20.000 kilos de vêtements.	250.000 kilos de marchandises, dans des paysans de France.
100 marmittes à trépid.	50.000 kilos de lait.

D'autre part, ajoutons à tout cela, la constitution en quelques jours, de Comités d'Accueil aux réfugiés de Catalogne, où le Secours Populaire apporte tout son concours, que ce soit à la frontière où il participe à la distribution de vivres qu'il a ramenés en camion, ou au passage des réfugiés dans les gares, à Bordeaux, à Juvisy, etc., où les dévoués membres du Secours Populaire organiseront le ravitaillement avec toutes les organisations. Cette action et cette œuvre doivent se poursuivre, et nous demandons à la population d'accorder son obole aux organisations qui versent leurs fonds à la grande Souscription Internationale, «Lait-Pain-Santé», souscription contrôlée par M. le président Steeg, et réalisée en accord avec le gouvernement espagnol. Chaque jour, il faut des millions de francs à la Commission Internationale de Ravitaillement, et dans la mesure où chacun fera de la Semaine de Solidarité du 12 au 19 février, sa semaine d'action pour l'Espagne républicaine, toute une population de femmes, d'enfants, de vieillards, aura moins faim et moins froid. Versez sur les listes de souscription du Secours Populaire. Prenez des billets de la Souscription Internationale «Lait-Pain-Santé». Accrochez l'insigne «Epi de blé» à votre veston, à votre corsage. Participez aux soirées et réunions multiples organisées pour l'aide à l'Espagne républicaine. Elevez-vous avec force contre l'assassinat des populations civiles, en exigeant du gouvernement français le rétablissement du Droit international, afin que le gouvernement espagnol puisse protéger sa population contre les avions de Mussolini et de Hitler. Non, l'Espagne républicaine n'est pas vaincue. Elle lutte pour vivre, pour son indépendance, comme elle lutte pour la France. De l'argent, des vivres, des vêtements ! Donnez, donnez beaucoup, le temps presse !
Jean CHAUVET.

De hautes personnalités appellent à l'aide des réfugiés

La France doit accepter l'honneur de soulager l'épouvantable misère des populations espagnoles refoulées vers ses frontières. Diverses souscriptions sont lancées, à cette fin pour faciliter les initiatives tant officielles que privées. Nous convions, de façon pressante, tout Français et toute Française, sans distinction d'opinion, à prendre part à ces souscriptions par envoi d'argent, de vivres ou de vêtements.



GEORGES PITARD
avocat à la Cour

appelle les hommes et les femmes de France à se grouper dans le Secours Populaire

Chers amis, ce sont les battements du cœur populaire qui animent notre grand mouvement de solidarité : partout où le Droit est violé, où la Justice est méprisée, où la Liberté est menacée, partout où l'humaine infortune doit être secourue ! Quelle œuvre immense et magnifique ! Mais il faut que se lèvent encore de nouveaux pionniers du Secours Populaire, dans les villes et les campagnes ! Qu'ils joignent aux nôtres leurs forces neuves, pour combattre l'injustice, et bouter hors du monde le fascisme criminel ! Qu'ils pensent surtout, pour l'heure, à la douloureuse et héroïque Espagne républicaine ! Entraînez dans nos rangs fraternels la foule frémissante et généreuse des hommes et des femmes de France, terre de la Liberté !
Georges PITARD.

Avec les réfugiés de Catalogne
Lire en page 3 l'article de Fortuné GASTOU.

12 FEVRIER en hommage à nos morts

AMNISTIE pour les vivants !



Ernest SCHNARBACH, tué le 6 février 1934.



Louis LAUCHIN, tué le 6 février 1934.



Maurice BUREAU, tué le 6 février 1934.



Marc TAILLER, tué le 6 février 1934.

L'AMNISTIE ET SA CARICATURE

par Léon JOUHAUX
secrétaire général de la C. G. T.

Ly a eu une préface au débat sur l'amnistie qui vient de s'ouvrir devant la Chambre : c'est le jugement rendu par le tribunal de Clermont-Ferrand. Si le succès n'a pas convaincu la majorité parlementaire de la nécessité d'un large geste d'apaisement et de justice, on saura que cette majorité et le gouvernement qu'elle appuie sont tout acquis à une politique de répression et dominés par la haine du mouvement ouvrier. Jugement où se mêlent la férocité et la provocation : six mois de prison à notre camarade Perrier, secrétaire de l'Union ; dix-huit mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour au secrétaire d'une section syndicale ! Tout concert d'ailleurs à souligner l'odieuse de ce jugement, Les Michellin, dont l'usine est au centre de la conspiration du C.S.A.R., peuvent féliciter les juges opérant dans une ville où les factieux ont montré plus qu'ailleurs encore leur audace ! Complaisances infinies pour les ennemis du régime, sauvegardes inqualifiables pour les travailleurs qui lui sont attachés, c'est la justice d'à présent. Le jugement de Clermont n'est pas un épisode isolé : il est seulement un peu plus vil que tant d'autres qui l'ont précédé, tous dictés par l'esprit de classe et par la peur bourgeoise. Mais constatons que c'est le moment où un gouvernement dit républicain choisit pour opposer à un projet d'amnistie visant à effacer les traces de la répression du 30 novembre, à réaliser un apaisement que devraient suffire à imposer des périls grandissants, une invention bâtarde, arbitraire, destinée à laisser subsister le pire de la répression, les misères qu'elle a créées, les rancœurs qu'elle laisse, une caricature grinçante de l'amnistie. On ne s'étonne pas que, s'étant d'abord jeté à corps perdu dans l'illégalité, le cabinet Daladier-Reynaud-Bonnet reste sourd aux appels de la justice. Se trouvera-t-il pourtant une majorité pour approuver ces calculs ? Que diront ces parlementaires qui se réclament de la démocratie ? Se rallieront-ils à une politique que mément les gens du 6 février ? Si oui, il faudra en prendre acte et agir en conséquence. La classe ouvrière ne subira point cette trahison. Elle ne l'oubliera pas.
(Messidor.)



Vincent PEREZ, tué le 6 février 1934.



Albert PERDREAU, tué le 12 février 1934.



Eugène BAUDIN, tué le 12 février 1934.



Henri VUILLEMIN, tué le 26 février 1934.

Le Parlement doit donner L'AMNISTIE à la France

par Andrée MARTY-CAPGRAS

Le débat sur l'amnistie poursuit, à la Chambre, sa marche lente. Commencé avant les vacances parlementaires, renvoyé « pour étude » à la rentrée de janvier, retardé par des débats soi-disant plus importants, le voici enfin à l'ordre du jour des travaux de l'assemblée. Au moment où paraîtront ces lignes il sera sans doute terminé. Du moins nous l'espérons. Rien n'est, en effet, plus urgent, si le gouvernement a le temps d'attendre, les emprisonnés, les révoqués, les lock-outés, eux, ne l'ont pas. Au cours du débat à la Chambre, les élus socialistes et communistes ont ouvert d'éloquentes dossiers. Les chiffres ont été dévoilés devant les parlementaires. Monmousseau, député communiste de la Seine, a pu dire que les sanctions qui ont suivi la grève du 30 novembre ont entraîné 6 millions d'heures de travail perdues, dont 3 millions pour la métallurgie (c'est ainsi que l'on se préoccupe de la production française)...

48 millions de salaires ont été soustraits au patronat. Par contre, les deux mois écoulés ont coûté aux pouvoirs publics 12 millions d'allocations de chômage. Dans huit départements, a ajouté Monmousseau, ont été prononcées 475 condamnations représentant 567 mois de prison et 15.000 francs d'amendes. Paulin, Arnol, Mabrut, socialistes, Demuisis, Croizat, Langumier, communistes, MM. Paul Ramadier, Lapie, de l'U.S.R. ont apportés des précisions supplémentaires et développé des cas concrets.
(Suite page 3)

Punir les réfugiés politiques ne résout pas le problème de l'émigration
par Charles DESIRAT
qués, que la solidarité populaire empêche difficilement de mourir de consomption. Le décret du 2 mai 1933 qui renforçait les sanctions contre les illégaux laissait toutefois l'espoir que leur situation paradoxale pourrait être régularisée, mais l'application illogique, inhumaine, contraire aux intérêts de la France, de camps de concentration ou des îles de déportation ont cherché un refuge dans notre pays. Le micro n'a pas rendu publics leurs souffrances morales de bêtes tra-

LA DEFENSE

Bouches-du-Rhône Aix-en-Provence

Dans une belle réunion, le samedi 26 janvier, les travailleurs aixois se sont réunis contre le jugement inique rendu par la cour d'Aix.

Genes

Le dimanche 29 janvier, le Secours Populaire organisait une réunion dans la petite agglomération de Genes.

Marseille (10e canton)

Notre section remercie toutes les organisations du 10e canton pour l'aide apportée par elle à notre Journée Nationale de Solidarité.

Marseille (Section Bastoni et Union Populaire italienne)

Dimanche 29 janvier, un apéritif d'honneur a été offert aux camarades du retour d'Espagne.

Marseille (Les Chartreux)

Notre collecteur a profité des volontaires, réalisés avec le concours des organisations du Front populaire de divers quartiers.

Marseille (Saint-Mauront)

Notre section, en accord avec la région, demandait à la population de Marseille d'honneur la date du samedi 11 février à 9 heures du soir.

Port-St-Louis-du-Rhône

Le Secours Populaire des Bouches-du-Rhône organisait le 26 janvier un meeting pour réclamer l'amnistie des travailleurs de Port-St-Louis-du-Rhône.

Bel Abbès

Notre assemblée du 26 janvier nous a permis de constater le magnifique bilan de notre section pour 1958.

Ardeche

Le samedi 26 janvier, un grand meeting organisé par le Bureau départemental s'est tenu avec le concours de nos camarades.

Drôme

Le samedi 26 janvier, une réunion publique a eu lieu dans la salle de la mairie de la commune de Drôme.

Beaumont-lès-Valence

Pour tenir une réunion en faveur des femmes et des enfants d'Espagne, notre section a tenu une réunion publique.

Le Cheylard

Mercredi 27 janvier, grande réunion publique dans la salle Chartras à 180 personnes.

Travail exécuté par une équipe d'ouvriers syndiqués

Le Gérant : Vve MAILLET. Imprimeries Parisiennes Réunies, 10, fg Montmartre, Paris.

LA DEFENSE

L'He aux Épouvantails

longueur de la distance des ondes. Au moyen de son hydrogéographie, il établit un entourage d'air salin autour de l'endroit d'où partait l'appel.

Mots croisés
1. — Passereau dont le chant est très agréable. — 2. Oiseau coureur australien.

Ordres du jour et résolutions
Pour l'amnistie aux victimes de la répression...

RÉBUS
A puzzle with various images and words like 'JE RESTE', 'MARS AVRIL', 'TRE', 'V', 'DE'.

Nouvelles des Sections

- Algerie: Notre assemblée du 26 janvier nous a permis de constater le magnifique bilan de notre section pour 1958.
Ardèche: Le samedi 26 janvier, un grand meeting organisé par le Bureau départemental s'est tenu avec le concours de nos camarades.
Côte d'Or: Une répétition avait, au Progrès de la Côte-d'Or du 10 janvier, qui prend ses desirs pour des réalités et qui est sans doute l'œuvre de M. l'intendant militaire à fait appel à notre organisation-sœur d'Espagne.

Mercredi 1er MARS OUVERTURE du CONCOURS d'abonnements Sections, préparez-vous!

Région Parisienne

Bureau de Paris: Les ouvriers d'une maison de faux-cols du 13e arrondissement ont voté de solennelle en versant chaque semaine leur obole pour l'Espagne républicaine.

SOIREE DE SOLIDARITE au profit du Peuple républicain espagnol organisée par le Secours Populaire des Mairies de Paris le SAMEDI 11 FÉVRIER 1959, à 20 h. 30.

GRAND BAL DE NUIT TOMBOLA GRATUITE dotée de nombreux lots

Banlieue Ouest: Le 21 janvier s'est réuni le bureau de la Banlieue Ouest à examiner la situation de l'ensemble des sections et décidé de suivre de très près les grosses localités qui souffrent de la pénurie de matériel.

Loire: Notre section est heureuse d'informer la population que pendant l'année 1958, elle a recueilli pour les œuvres de solidarité la somme de 2.397 fr. 45.

Lot-et-Garonne: A l'appel lancé par le Bureau départemental du Secours Populaire, le 17 janvier, une cinquantaine d'auditeurs assistent à la réunion.

Angers: Notre section, s'inspirant des directives de notre Congrès National, organisait l'occasion du Jour de l'AN une distribution de pot-au-feu aux vieux nécessiteux de notre quartier.

Saint-Vincent de Tyrosse: Profitant du passage dans la région du camarade Rosta, quelques camarades avaient organisé une réunion publique à Saint-Vincent, dans le but de constituer une section.

